

# Procès-verbal

## Réunion du Conseil exécutif de l'ASSÉ

Le 22 avril 2008 chez *nom retiré*

-

*Présences :*

*nom retiré nom retiré-nom retiré nom retiré-nom retiré nom retiré nom retiré-nom retiré nom retiré nom retiré-nom retiré nom retiré nom retiré, observateur Éloï nom retiré, observateur*

*nom retiré nom retiré, observatrice nom retiré nom retiré, observateur nom retiré nom retiré, permanente*

-

### **0.0 Ouverture à 18h20**

Proposée par *nom retiré*

Appuyée par *nom retiré*

Adoptée à l'unanimité

### **1.0 Procédures**

#### **1.1 Praesidium**

1.1.1 *nom retiré* nom retiré à l'animation et au secrétariat et *nom retiré-nom retiré* nom retiré à la prise des tours de parole.

Proposée par *nom retiré*

Appuyée par *nom retiré*

Adoptée à l'unanimité

#### **1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

1.2.1 L'adoption de l'ordre du jour suivant :

0.0 Ouverture

1.0 Procédures

1.1 Praesidium

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

1.3 Lecture et adoption du procès-verbal

2.0 Permanence

3.0 Suivi des mandats et affaires courantes

4.0 Congrès annuel

5.0 Interne

5.1 Associations

5.2 Comités et Conseils

6.0 Externe

6.1 Associations

6.2 Autres

7.0 Plan d'action

8.0 Conseil de Coordination

9.0 Calendrier

10.0 Varia

## 11.0 Levée

Proposée par *nom retiré*

Appuyée par *nom retiré*

Adoptée à l'unanimité

## 1.3 Lecture et adoption du procès-verbal

### 1.3.1 L'adoption du procès-verbal du 16 avril 2008.

Proposée par *nom retiré*

Appuyée par *nom retiré*

Adoptée à l'unanimité

## 2.0 Permanence

### 2.1 Que les priorités des tâches de la permanence soient d'ici la prochaine réunion :

- Procès-verbal de la présente réunion et mises à jour aux calendriers et échéanciers;
- Terminer la préparation des documents et du matériel relatifs au Congrès et suivi logistique;
- Procès-verbal et résumé des mandats du Congrès;
- Mises à jour de la section « équipe actuelle » pour l'ajout des élu-e-s 08-09;
- Préparation prochaine réunion;
- Démarches déménagement;
- Commencer l'entrée des noms et coordonnées dans la liste ressources 08-09;
- Suivi abonné-e-s Communauto.

Proposée par *nom retiré*

Appuyée par *nom retiré*

Adoptée à l'unanimité

### 2.2 Suite à sa demande, que l'exécutif confirme que *nom retiré* ne prendra pas son congé férié du 1<sup>er</sup> mai 2008 et qu'ainsi elle soit autorisée à reprendre son congé à une date ultérieure, qui sera confirmée lors d'une prochaine réunion d'exécutif.

Proposée par *nom retiré*

Appuyée par *nom retiré*

Adoptée à l'unanimité

## 3.0 Suivi des mandats et affaires courantes

### 3.1 Que l'on fasse faire une nouvelle étampe avec la nouvelle adresse de l'ASSÉ à condition que les coûts ne dépassent pas 25 \$. Que *nom retiré* s'occupe des démarches.

Proposée par *nom retiré*

Appuyée par *nom retiré*

Adoptée à l'unanimité

### 3.2 Que *nom retiré* soit mandaté d'aller à un comptoir postal de Postes Canada pour remplir le formulaire et payer les frais relatifs au suivi de notre courrier pour une période de 6 mois.

Proposée par *nom retiré*

Appuyée par *nom retiré*

Adoptée à l'unanimité

### 3.3 Que *Éloï* et *nom retiré* fassent les démarches nécessaires afin qu'ils soient inscrits comme conducteurs autorisés sur le compte Communauto de l'ASSÉ.

Proposée par *nom retiré*

Appuyée par *nom retiré*

Adoptée à l'unanimité

## 4.0 Congrès

4.1 Que l'exécutif propose au Congrès au sous-point « 4.1 État des résultats 2007-2008 » : Advenant un surplus aux résultats du 30 juin 2008 pour l'année financière 2007-2008, que le Conseil exécutif soit autorisé à utiliser 75 % dudit surplus pour bonifier les dépenses des postes « Employé-e-s », pour des heures supplémentaires, et « Loyer », pour le déménagement, étant entendu qu'il s'assurera de la viabilité des décisions relatives.

Proposée par *nom retiré*

Appuyée par *nom retiré*

Adoptée à l'unanimité

4.2 Que la délégation de l'exécutif au Congrès soit : *nom retiré-nom retiré nom retiré, nom retiré-nom retiré nom retiré et nom retiré nom retiré*

Proposée par *nom retiré*

Appuyée par *nom retiré*

Adoptée à l'unanimité

4.3 Que dans le but de permettre une plus grande participation aux instances de l'ASSÉ, la facturation pour les associations dont les délégations sont constituées de plus de 4 personnes soit la suivante :

- 4 premières personnes : plein prix.

- Les suivantes : frais à 50 %.

Proposée par *nom retiré*

Appuyée par *nom retiré*

Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : Que l'on tienne une plénière d'un temps indéterminé sur le Congrès annuel.

Proposée par *nom retiré*

Appuyée par *nom retiré*

Adoptée à l'unanimité

4.4 Que l'exécutif propose au Congrès au point 6.1 : Que soit tenue une plénière de 15 minutes sur l'intérêt que notre prochaine campagne en soit une de consolidation.

Proposée par *nom retiré*

Appuyée par *nom retiré*

Adoptée à l'unanimité

4.5 Dans le cas où notre participation à la campagne de sanction et boycott envers l'apartheid israélien ne serait pas adoptée au sein d'une proposition de plan d'action, que le Conseil exécutif propose au Congrès dans le point « Plan d'action » :

Considérant les revendications historiques de l'ASSÉ en soutien à la lutte de libération des peuples palestiniens et libanais contre l'occupation israélienne;

Considérant les nombreuses actions d'éducation populaire entreprises depuis octobre 2007 contre l'apartheid israélien dans les associations étudiantes membres;

Considérant la prise de position d'un bon nombre d'assemblées générales en faveur de la campagne internationale de boycott, sanction et désinvestissement de l'apartheid israélien orchestrée au Québec par le collectif Tadamon!

Considérant la poursuite et l'accentuation de cette campagne lors de l'année à venir, et le rôle-clé que pourrait y jouer le mouvement étudiant combatif;

Que l'ASSÉ invite ses associations étudiantes membres à organiser des ateliers sur la question de l'apartheid israélien avec le collectif Tadamon!

Que l'ASSÉ dénonce les tentatives d'intimidation et de censure subies par les militants et militantes contre l'apartheid israélien de la part des administrations locales, des gouvernements et des groupes

sionistes.

Que l'ASSÉ participe aux diverses actions organisées par le collectif Tadamon! (dont le contingent anti-apartheid israélien dans la manifestation pro-palestinienne du 10 mai 2008).

Que l'ASSÉ poursuive sa collaboration avec le collectif Tadamon! et diffuse cette solidarité dans l'espace public lorsque le besoin s'en fera sentir.

Que l'ASSÉ invite les autres groupes sociaux à appuyer activement cette campagne.

Proposée par *nom retiré*

Appuyée par *nom retiré*

Adoptée à l'unanimité

## **5.0 Interne**

### **5.1 Associations**

5.1.1 Que les priorités de la tournée interne soient :

- Préparation Congrès

- Présence party

- Manifestation 10 mai

- Numéros de téléphone été (entrer dans la nouvelle liste ressources)

- Délégation/représentation ASSÉ en Colombie.

Proposée par *nom retiré*

Appuyée par *nom retiré*

Adoptée à l'unanimité

5.1.2 Que la lettre en annexe soit envoyée à l'AGECFXG par courriel et par la poste. De même, qu'une copie soit envoyée par courriel aux associations membres.

Proposée par *nom retiré*

Appuyée par *nom retiré*

Adoptée à l'unanimité

### **5.2 Comités et Conseils**

5.2.1 Que l'on confirme un tirage de 6 000 exemplaires pour l'*Ultimatum* spéciale « secondaires ».

Proposée par *nom retiré*

Appuyée par *nom retiré*

Adoptée à l'unanimité

## **6.0 Externe**

### **6.1 Associations**

### **6.2 Autres**

6.2.1 Que la délégation de l'ASSÉ pour le Congrès de la CSN le 12 mai 2008 : *nom retiré nom retiré, nom retiré-nom retiré nom retiré, nom retiré nom retiré, nom retiré nom retiré et nom retiré nom retiré*

Proposée par *nom retiré*

Appuyée par *nom retiré*

Adoptée à l'unanimité

## **7.0 Plan d'action**

7.1 Que l'on donne un billet aux gens qui font des kiosques/show au party du 3 mai pour confirmer qu'ils et elles ont droit à une consommation gratuite.

Proposée par *nom retiré*

## 8.0 Conseil de Coordination

## 9.0 Calendrier

### 9.1 Que l'on adopte le calendrier suivant :

Mercredi 23 avril :

- AG AEMSP-UQAM : *nom retiré-nom retiré*, Éloï*nom retiré* et *nom retiré-nom retiré*  
*retiré*
- AG AFESH : *nom retiré-nom retiré* et Éloï*nom retiré*
- *nom retiré-nom retiré* : Pas disponible AM, AG AEMSP, peut-être bureau PM.

Jeudi 24 avril :

- Réception *Ultimatum* en avant-midi
- AG AÉCS : *nom retiré-nom retiré* et Éloï*nom retiré*
- *nom retiré* : Dodo AM, travail 13h-21h, bière Tadamon! 21h15.
- *nom retiré-nom retiré* : *nom retiré* AM, BdeB PM.
- *nom retiré-nom retiré*: *nom retiré*.

Vendredi 25 avril :

- *nom retiré* : Cours AM, bureau PM.
- *nom retiré-nom retiré* : *nom retiré* 10h.
- *nom retiré-nom retiré*: *nom retiré* et achats Congrès/déménagement avec *nom retiré-nom retiré*
- *nom retiré-nom retiré* et Éloi : *nom retiré*, *nom retiré-nom retiré*

26 et 27 avril 2008 : Congrès annuel (le dernier de l'année, ouiouioui!)

28 avril :

- Mob Joliette : à confirmer.
- *nom retiré* : Cours soirée.
- *nom retiré-nom retiré* : Cours toute la journée.
- *nom retiré-nom retiré* : Travail 12h-23h.
- *nom retiré-nom retiré* : *nom retiré*.

29 avril :

- AG Joliette : *nom retiré-nom retiré* et peut-être Éloï*nom retiré*
- AG Maisonneuve : *nom retiré*
- *nom retiré-nom retiré* : Cours PM.
- *nom retiré-nom retiré* : à confirmer.

30 avril :

- AG et ComMob BdeB : *nom retiré-nom retiré*
- AG Saint-*nom retiré* : *nom retiré-nom retiré* et peut-être Éloï*nom retiré*
- *nom retiré* : à confirmer
- *nom retiré-nom retiré* : à confirmer.
- Réunion exécutif à 17h chez *nom retiré-nom retiré*

1er mai :

- Manif à 18h30 : tout le monde.

Proposée par *nom retiré*

Appuyée par *nom retiré*

Adoptée à l'unanimité

## **10.0 Varia**

### **11.0 Levée à 23h55**

Proposée par *nom retiré*

Appuyée par *nom retiré*

Adoptée à l'unanimité

## ANNEXE

À : Association générale étudiante du Cégep *nom retiré-nom retiré* Garneau

Objet : Paiement des cotisations

Montréal, le 23 avril 2008

Bonjour,

Suite à une réunion en février 2008, le conseil d'administration de l'AGECFXG nous faisait part de son intention de se lancer dans une campagne de reconsidération de son affiliation à l'ASSÉ. L'assemblée générale du 26 février, à laquelle nous avons assisté, confirma que cette volonté n'était pas uniquement circonscrite au conseil exécutif et que le vote se déroulerait sous forme de référendum. Dès lors, notre attitude vis-à-vis l'AGECFXG fut claire, la campagne référendaire fut considérée comme tout à fait légitime. Toutefois, et nous en avons discuté plusieurs fois avec les membres du CA de l'AGECFXG, la campagne ne respectait pas les modalités prévues aux Statuts et règlements de l'ASSÉ, à savoir qu'une désaffiliation doit se faire de la même façon que l'affiliation (en assemblée générale dans le cas de l'AGECFXG). Dès le début du processus de reconsidération de l'affiliation, l'AGECFXG fut avisée que les cotisations pour l'hiver 2008 devaient être versées dans leur entièreté, étant donné que le versement pour l'hiver est dû le 1<sup>er</sup> février de chaque année, tel que prévu par les Statuts et règlements. Durant la campagne, l'AGECFXG n'eut, à notre connaissance, jamais à se plaindre du comité pour le maintien de l'affiliation ni d'un représentant ou d'une représentante de l'ASSÉ. De même, bien qu'il fallut insister pour pouvoir assister au dépouillement des votes, le processus s'est conclu sans qu'aucun des comités ait soulevé de doutes sur le sujet.

Quelle ne fut pas notre surprise lorsque, avant même la fin de la campagne, on nous annonçait que l'exécutif de l'AGECFXG se positionnait en faveur du versement de la moitié des cotisations à l'ASSÉ de la session d'hiver 2008. En plus de démontrer un clair parti pris de la part de certains individus du conseil exécutif de l'AGECFXG en faveur de la désaffiliation, cette décision va à l'encontre des Statuts et règlements de l'ASSÉ, Statuts que l'AGECFXG s'est par ailleurs engagé à respecter lors de son affiliation en assemblée générale le 5 mai 2005. En effet, au sujet du paiement des cotisations les Statuts et règlements de l'ASSÉ sont sans aucune ambiguïté :

### *ARTICLE 7 : COTISATIONS*

*Les associations étudiantes membres doivent cotiser à raison de 3 \$ par étudiante et étudiant par année scolaire. Les versements doivent être de 1,50 \$ avant le premier octobre pour la session d'automne, et de 1,50 \$ avant le premier février pour la session d'hiver.*

Les arguments avancés par l'AGECFXG pour justifier la retenue de la moitié des cotisations ne tiennent pas la route. Ainsi, le raisonnement « nous n'avons été membre qu'une demie session, nous ne devons donc uniquement payer la moitié » ne peut s'appliquer dans le cadre d'une relation entre une association et son syndicat national dès lors que le mode de paiement est préétabli. Ce mode de paiement sous-entend que les cotisations versées par une association étudiante locale ne sont pas proportionnelles au nombre de semaines durant lesquelles ladite association a été membre de l'ASSÉ durant une session. À la date de

paiement (le 1<sup>er</sup> février dans le cas de la session d'hiver), les associations étudiantes doivent s'acquitter de leurs cotisations à l'ASSÉ. Ainsi, lors d'autres désaffiliations, aucune association n'a versé que la moitié des cotisations dues, quelle que soit la date à laquelle a eu lieu la prise de décision; inversement, lors de son affiliation, le 5 mai 2005, l'AGECFXG n'a pas dû verser de cotisations puisque celles-ci étaient dues pour une date précédant l'affiliation et il en est de même pour toutes les autres associations qui ont affilié à l'ASSÉ depuis sa fondation. Puisque votre désaffiliation a eu lieu après la date de paiement, le 13 mars 2008, l'article 7 des Statuts et règlements s'applique définitivement : les Statuts et règlements n'ayant pas pour but d'encadrer ce que l'on ne fera pas, mais ce que l'on fait. Par ailleurs, il est insultant de voir que certaines personnes justifient leurs actions en s'appuyant sur le principe de la souveraineté locale. Tenons-nous-le pour dit, la souveraineté locale, c'est de conserver une liberté d'action et de pensée dans un cadre établi en toute connaissance de cause, pas de faire ce que l'on veut quand on le veut au mépris de nos engagements. De plus, il nous faut signaler que les procès-verbaux relatifs à la campagne de reconsidération n'ont toujours pas été transmis, contrevenant de nouveau aux Statuts et règlements. Finalement, rappelons qu'en reniant une décision d'assemblée générale pour des motifs aussi faibles, l'AGECFXG jette le discrédit sur son fonctionnement interne.

Nous refusons de reconnaître la décision de l'AGECFXG de retenir le paiement des cotisations. Pour nous la situation est simple : les cotisations sont toujours dues et nous continuerons à en demander leurs paiements. De même, toutes dettes que l'ASSÉ aurait pu contracter envers l'AGECFXG resteront en souffrance tant que nos cotisations ne seront pas versées. Une telle situation ne s'étant jamais produite depuis la fondation de l'ASSÉ, nous considérons que les Statuts et règlements sont sans équivoque sur la question : le remboursement des factures dues à l'AGECFXG ne pourra se faire tant et aussi longtemps que l'association ne respectera pas ses engagements concernant les cotisations. Afin de favoriser un règlement transparent et démocratique de la question, nous devons en informer le Congrès de l'ASSÉ les 26 et 27 avril 2008, Congrès qui aura le dernier mot sur la question.

En conclusion, nous sommes désolé-e-s que l'affiliation de l'AGECFXG se termine de façon aussi amère considérant les bonnes relations que nous avons entretenues jusqu'alors.

En attente de votre réponse,

Le Conseil exécutif de l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ)